



Projet de parc agrivoltaïque de Montloué

15 décembre 2025 – comité de projet

Les O. S. a r



01 Les comités de projet de la loi APER

02 Qui sommes-nous ?

03 Notre approche de l'agrivoltaïsme

04 Présentation du projet de Montloué

05 Etude environnementale et
paysagère

06 Synthèse



01

LES COMITES DE PROJET DE LA LOI APER

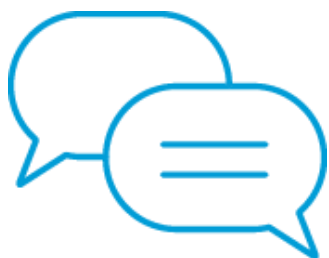


Les comités de projet de la loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- Le Préfet,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Le Président de la chambre d'agriculture,
- Les propriétaires-exploitants du projet

Membres de droit

Membres invités

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



02

QUI SOMMES-NOUS ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

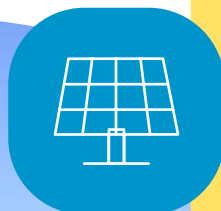
EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



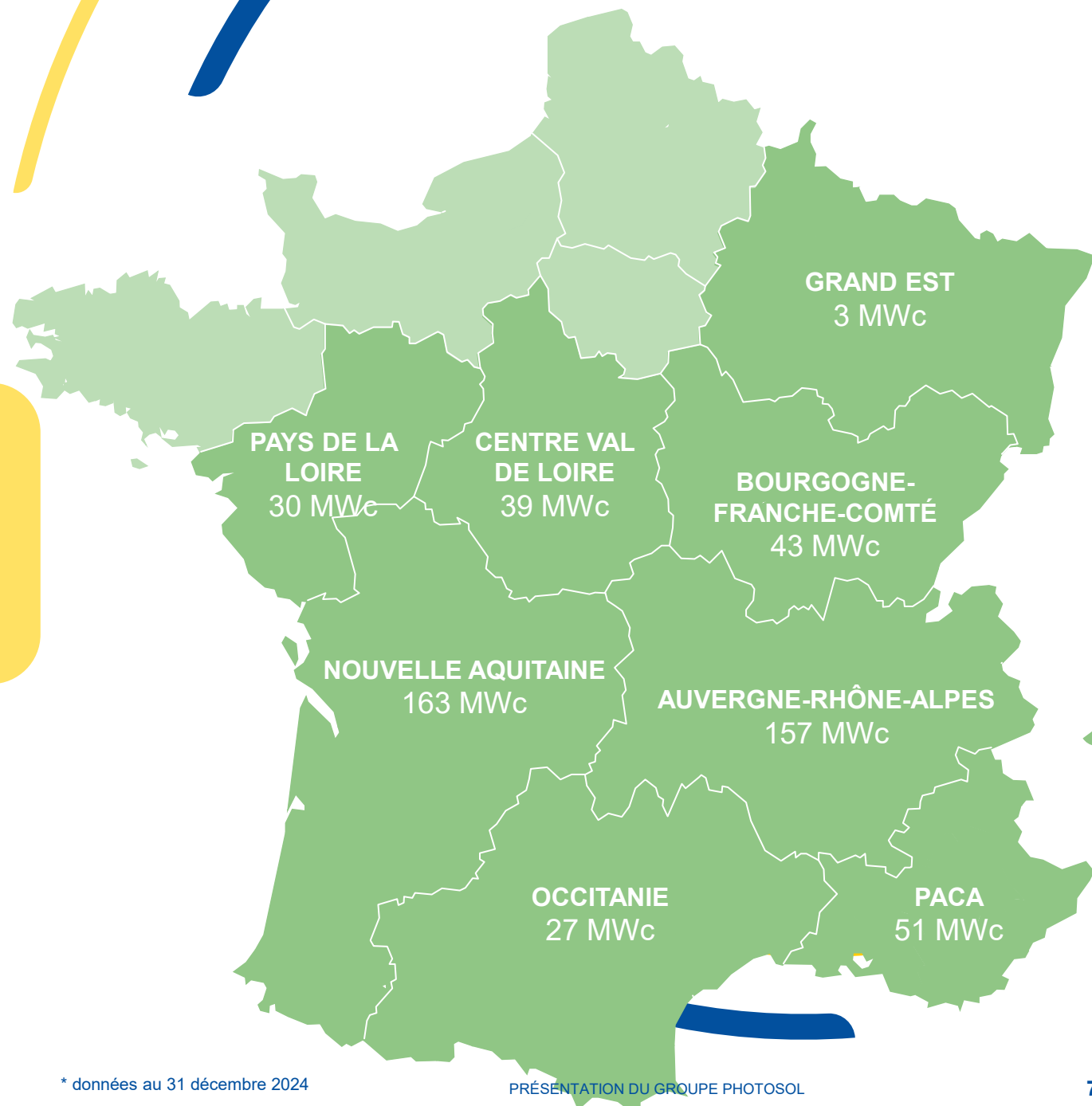
Un maillage énergétique sur le territoire.



513

MWc

en exploitation
en France

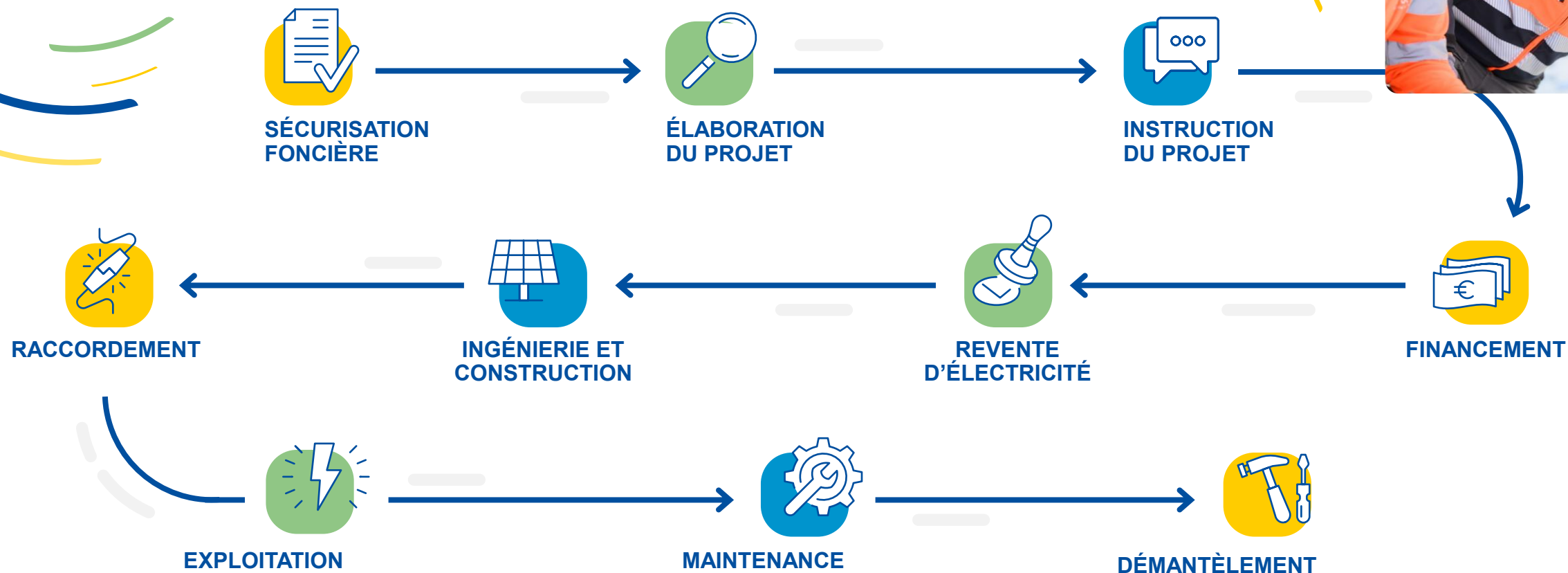


* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape du projet





03

NOTRE APPROCHE DE L'AGRIVOLTAÏSME



Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles

- Au niveau national :
 - ✓ Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).
- Au niveau départemental :
 - ✓ Respect des attentes de la profession agricole portées par la chambre d'agriculture
- Au niveau de l'exploitation :
 - ✓ Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

LA DÉFINITION DE L' AGRIVOLTAÏSME

L'installation photovoltaïque doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :

- **amélioration du potentiel** et de l'impact agronomique ;
- adaptation au **changement climatique** ;
- **protection** contre les aléas ;
- amélioration du **bien-être** animal.

L'installation photovoltaïque doit également être réversible et doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale.



Un projet agrivoltaïque incluant l'agriculteur au cœur du processus de développement

- ✓ **Pas de projet sans agriculteur** (nous travaillons avec les acteurs locaux pour aider à installer de jeunes agriculteurs sur le projet)
- ✓ Travail basé sur les besoins de **l'agriculteur** lui assurant un parc adapté et fonctionnel à ses besoins
- ✓ Travail avec des **bureaux d'études indépendants** validant la pérennité du projet agricole

De plus:

- ✓ **Concertation avec toutes les parties prenantes des projets :** agriculteurs, chambres d'agriculture, propriétaires, groupements de producteurs, coopératives, ...
- ✓ Photosol est particulièrement attentif au **renforcement des filières locales** tout en étant vigilant à **ne pas déséquilibrer l'économie du territoire**



Les études de l'INRAE sur la pousse de l'herbe sous les panneaux

INRAE

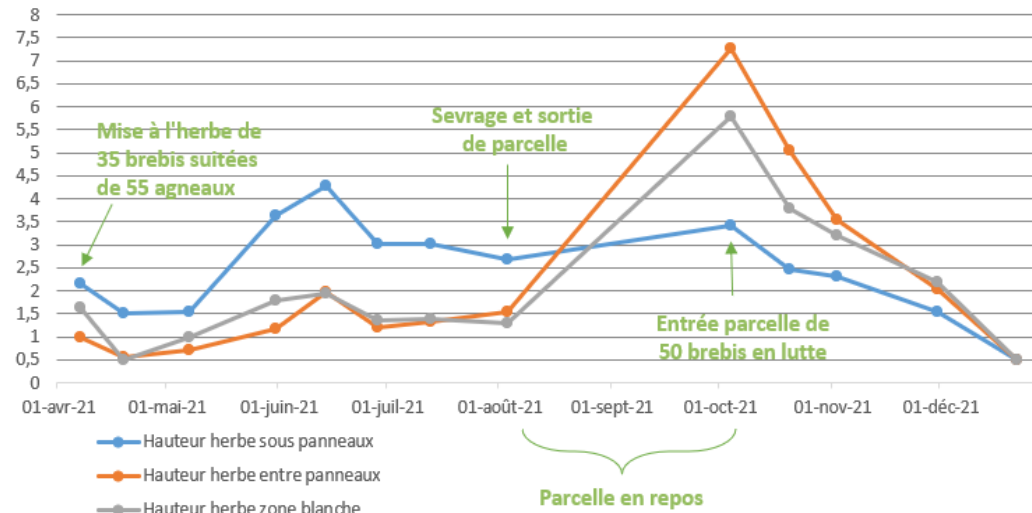
2 parcs agriPV :

- Braize (03) - JPEE

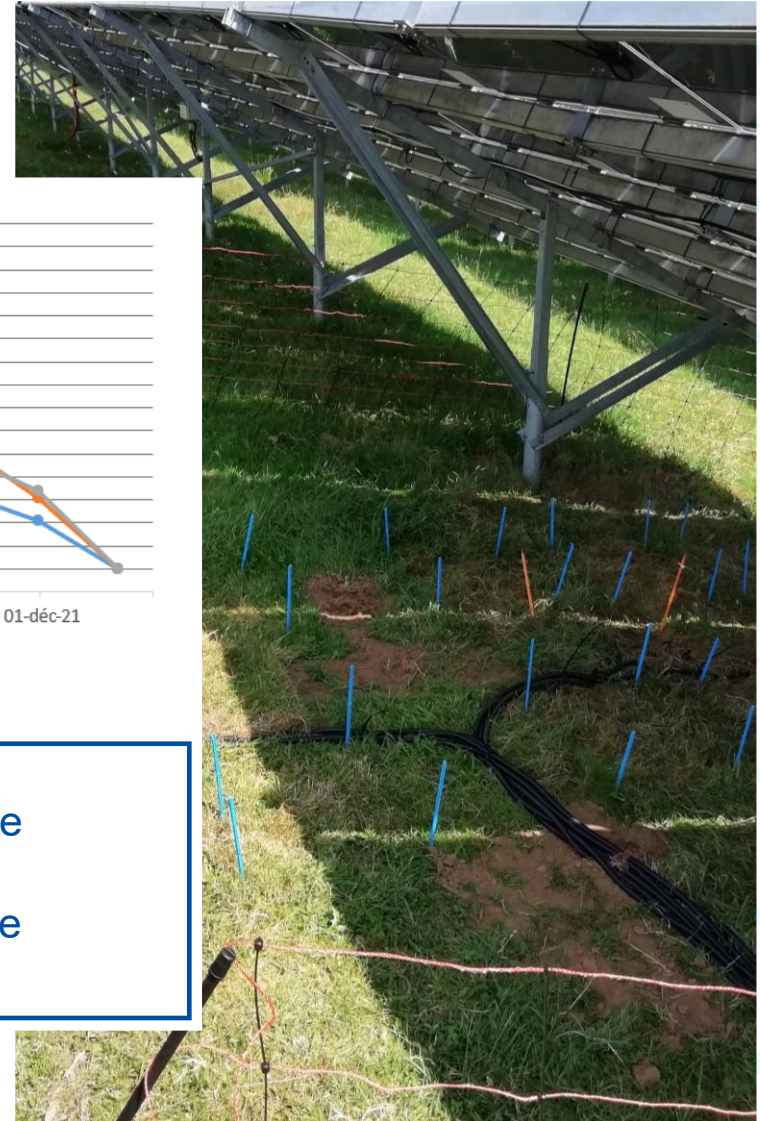
- Marmanhac (15) - Photosol, depuis 2020



dp énergie
environnement



- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Effet protection en période sécheresse
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne



Le poids des agneaux sous les panneaux

Suivi de deux lots d'agneaux dans la Nièvre, en parc photovoltaïque et sur terrain à nu (témoin) : mis à l'herbe et sevrés aux mêmes dates et âges, et chargements identiques

- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
 - ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin

Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suitées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	



04

PRÉSENTATION DU PROJET DE MONTLOUE



La localisation et les principales caractéristiques du projet



Localisation
Hauts-de-France :
Aisne



Surface à
l'étude
54 ha
Surface
clôturée
23,9 ha



Nature
Grande culture
et prairie



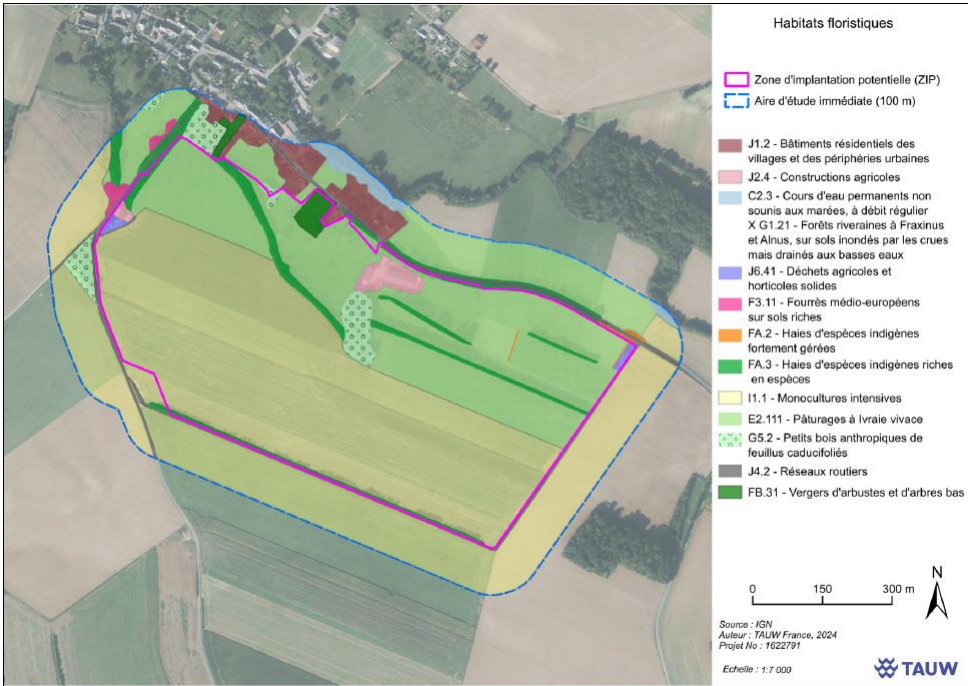
Urbanisme
Zone agricole



Puissance
17 MWc

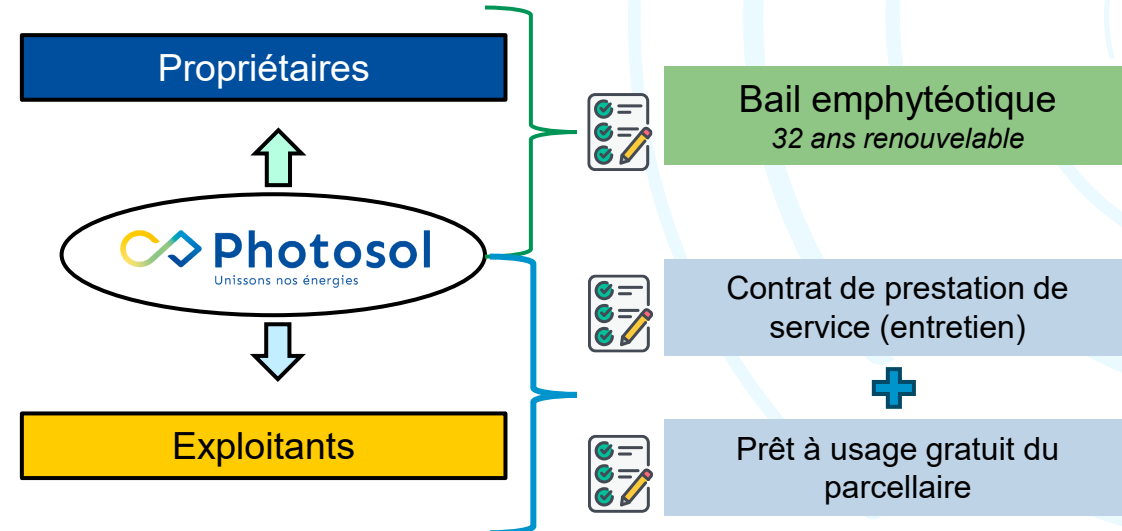


Projet
agricole
Ovin



Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans un projet collectif

- **Objectif du projet agrivoltaïque :** Maintenir et pérenniser l'exploitation ovine de la famille Gosset
- **Exploitation familiale en polyculture élevage depuis 5 générations.** Martin (installé en 2024) et Timothé (installé en 2017) sont en GAEC sur la ferme pour cultiver 180 ha de culture dont 35 ha en prairies, avec un cheptel de 950 brebis de race romane.
- **Leur volonté est d'utiliser la parcelle du projet uniquement pour du pâturage, 6 ha sont déjà repassés en herbe semée il y a 4 ans. Ils ont mené une étude avec la CA02 pour mesurer l'impact de l'augmentation de la surface d'herbe sur leur exploitation dans l'optique d'un projet agriPV (sans fauche).**
- **Projet agricole envisagé :**
 - Production ovin viande
 - Pâturage d'environ 125 animaux sur la parcelle (chargement = 5 brebis par ha)
 - Pâturage tournant dynamique en zones délimitées prévu (travaillent déjà en PTD)
- **Etude du projet en cours :**
 - EPA et étude technico-économique (CA 02)
 - Étude de sol (CA 02)
 - Etude d'impact environnementale (Tauw Environnement)

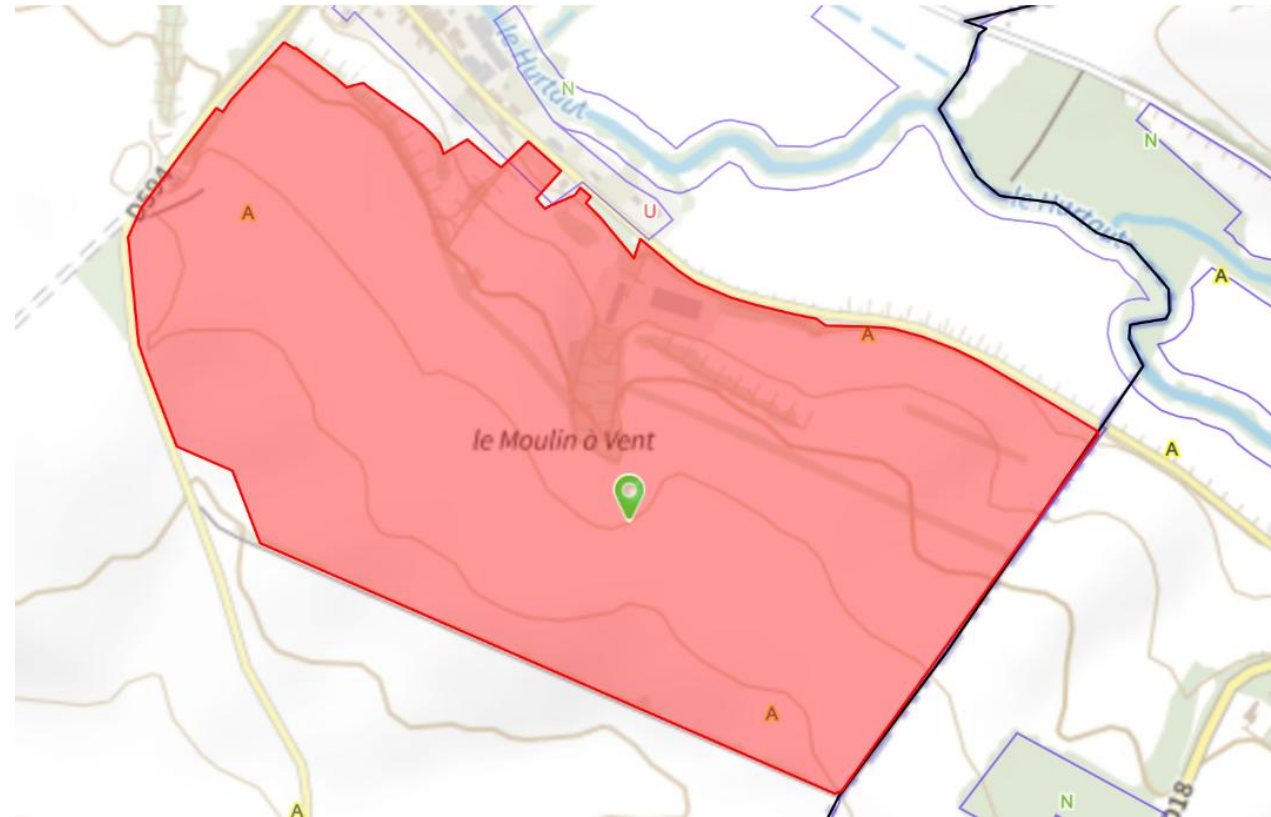


Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur

Zonage urbanisme en vigueur



Zone Agricole – Compatible avec le
PLUi des Portes de la Thiérache





05

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



Le volet naturel de l'étude d'impact : synthèse des enjeux globaux

Enjeux Floristique
Enjeux faible, 80% d'espèce sont communes dans la région. Présence d'espèce exotique envahissante

Enjeux Entomofaune
Très faible à faible

Enjeux Herpétologique
Très faible à faible
Aucune espèce n'a été contactée dans l'aire d'étude immédiate.



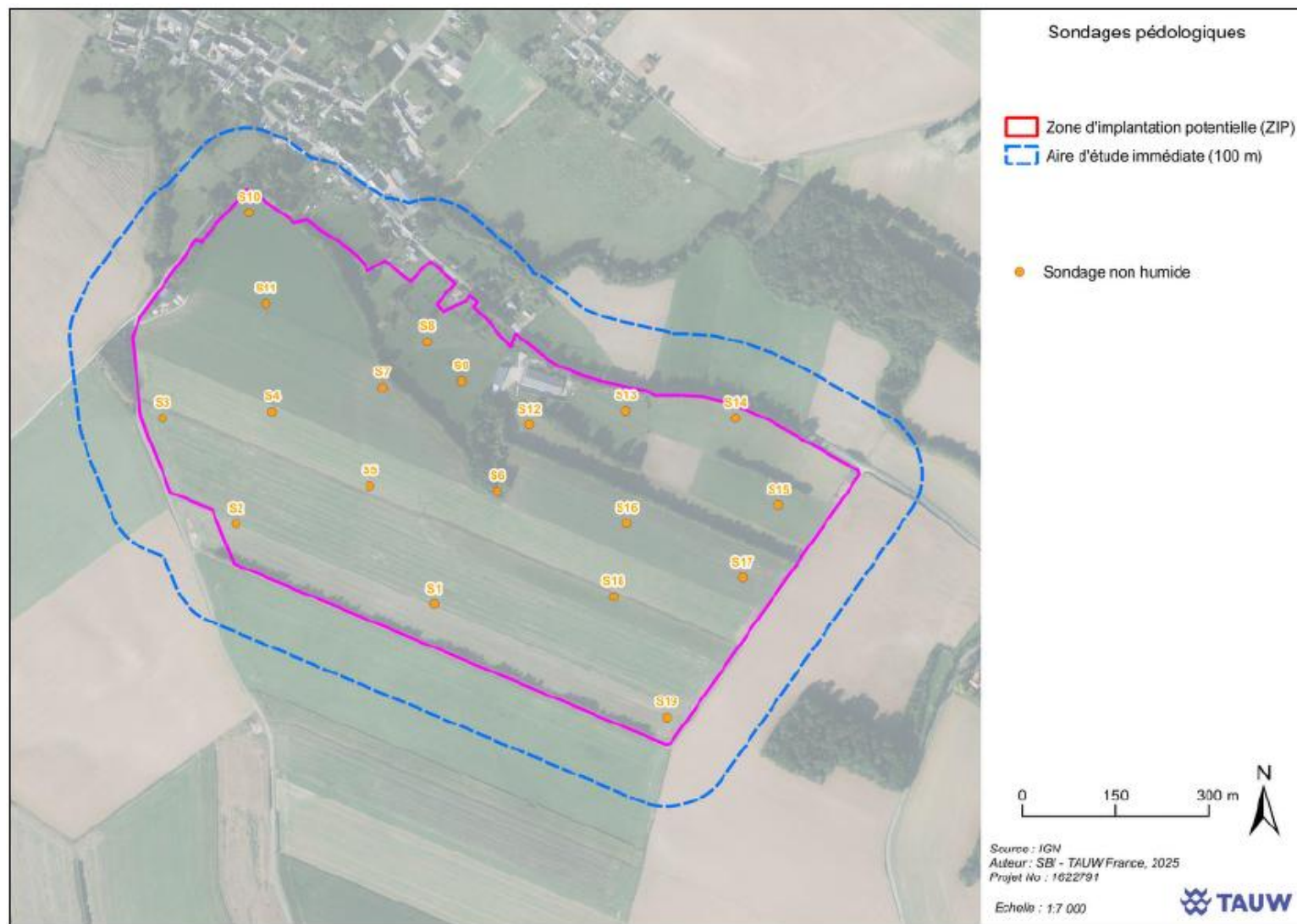
Carte 38 : Synthèse des enjeux écologiques

Enjeux Mammifère
Très faible à faible
Aucune espèce n'a été contactée dans l'aire d'étude immédiate.

Enjeux Avifaune
Enjeux évalué faible sur les milieux ouverts et modéré au niveau es haies, prairie et zones boisées

Enjeux Chiroptère
Enjeux fort le long des lisière de et haies, et au sud-est de la zone d'étude

Le volet naturel de l'étude d'impact : pas de présence de zone humide



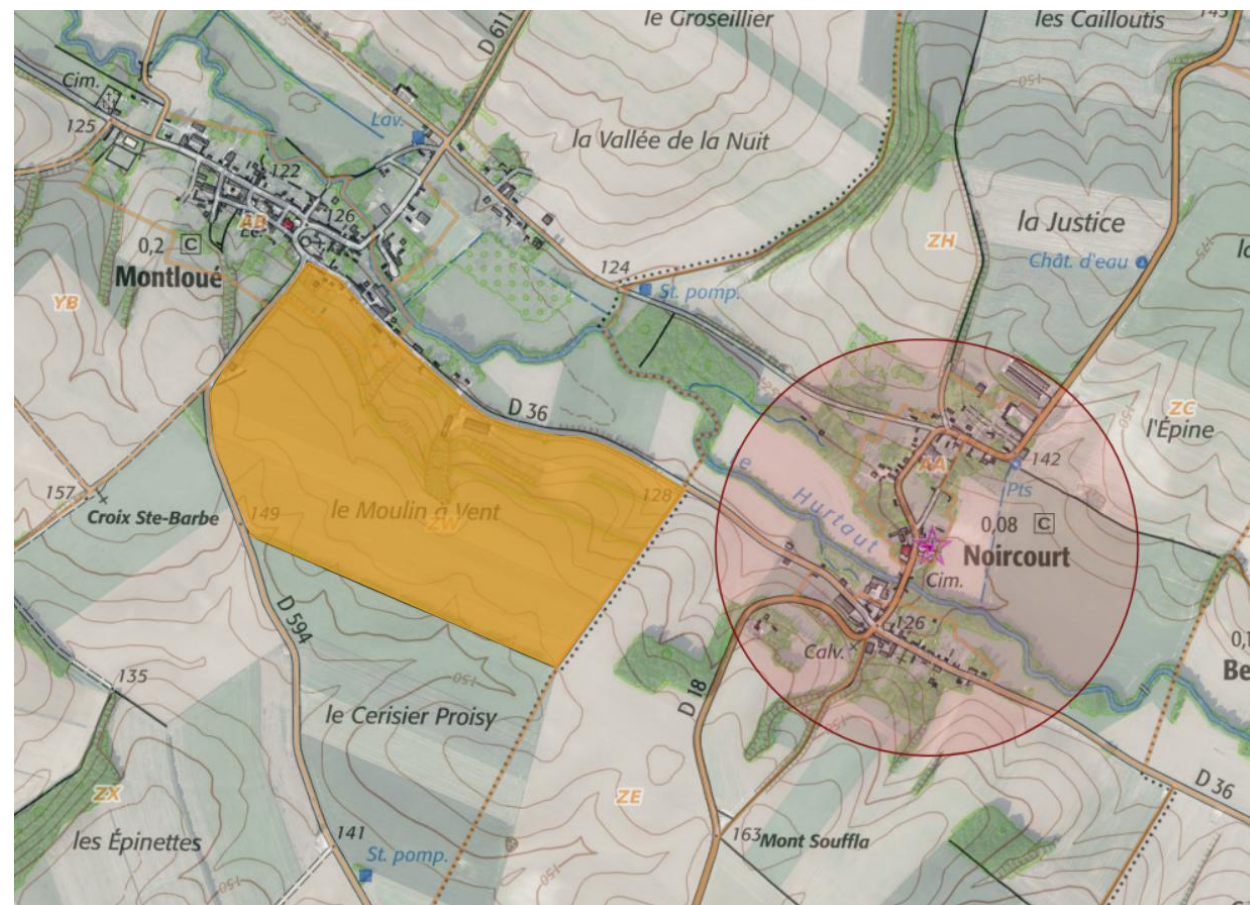
Carte 37 : Localisation des sondages pédologiques réalisés lors de la première campagne de sondage (janvier et juin 2024)

Le patrimoine et le paysage

- Aucun monument historique identifié dans le périmètre de protection de 500 m.
- Pas de site patrimonial remarquable, ni de site inscrit ou classé sur la zone d'étude.
- Aucun sentier balisé ou chemin de grande randonnée n'est recensé
- Aucune covisibilité du village



Eglise Notre-Dame-de-l'Espérance (Noircourt)



Source : Atlas des patrimoines

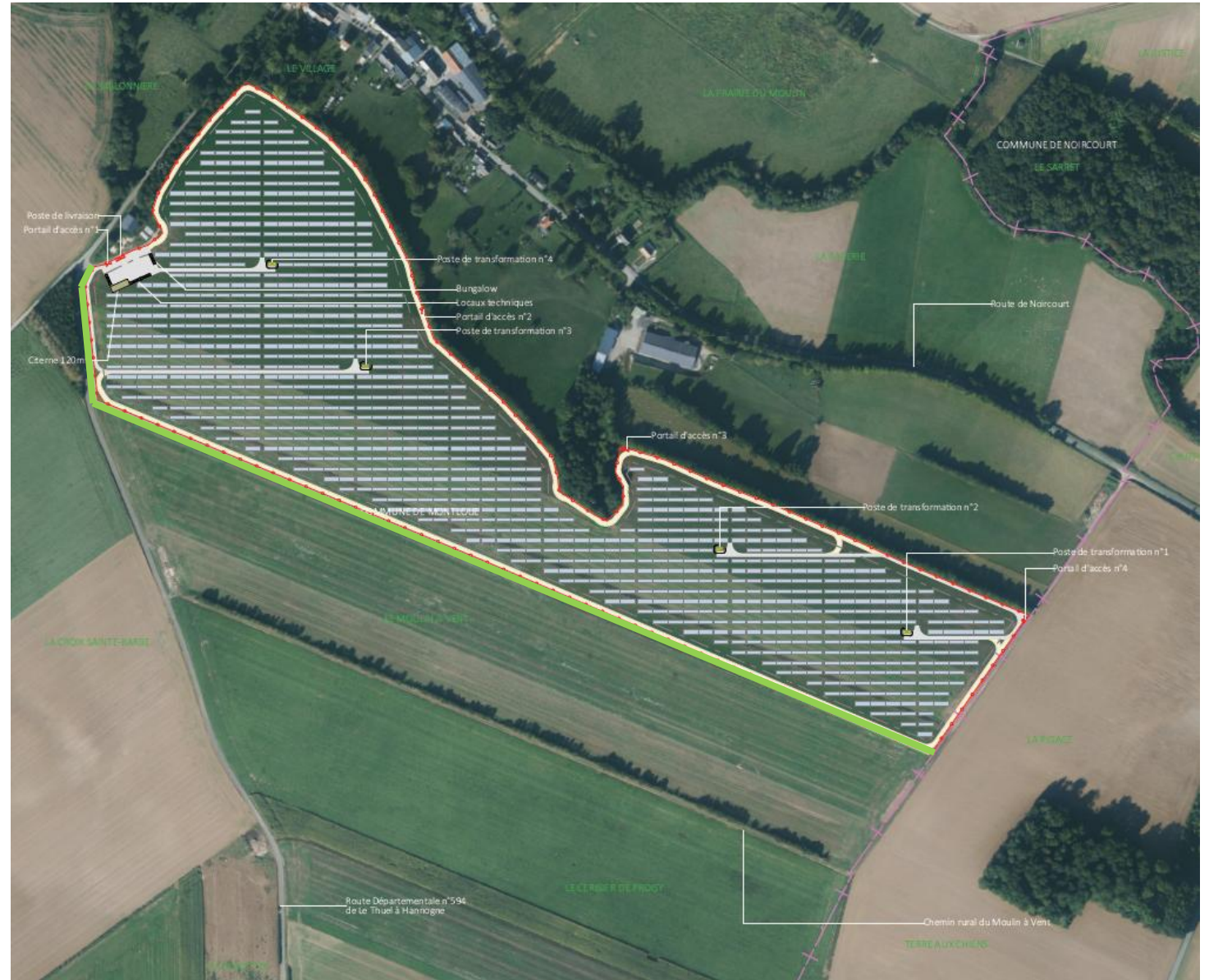
Monuments historiques autour du projet

Les prises de vues rapprochées du projet (entrée du site)



Une implantation adaptée aux études

- **Surface clôturée** : 23,9 ha
- **Surface de panneaux** : 6,3 ha
- **Puissance estimée** : 17,03 MWc
- **Espace inter-rangée** : 7,10 m
- **Taux d'occupation des sols** : 38,89%
- **Production annuelle** : 19 GWh / an
- Équivalent en consommation de 8 750 personnes (hors chauffage)
- **Aménagements** :
 - Création d'une haie paysagère au sud du projet
 - Création de Paddock pour le projet agricole
 - Création d'un parc de contention
 - Mise en place d'abreuvoirs



Les photomontages du projet



Les photomontages du projet



Les photomontages du projet



Un projet mené en concertation avec le territoire

Une concertation sur-mesure :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec les acteurs

Les avancées du projet:

- Première rencontre avec Madame la Maire le 25 juin 2024
- Réunion de présentation à la Direction départementale des Territoires le 11 décembre 2024
- Première rencontre avec Monsieur le Président de la CC le 30 avril 2025
- Rencontre du conseil municipal le 17 novembre 2025
- Comité de projet le 15 décembre 2025

Actions à venir :

- Poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire
- Organisation d'une enquête publique par les services de l'Etat
- Possibilité de mise en place d'événements pédagogiques à destination de la population
- Communication autour de la mise en place du financement participatif



05

SYNTHESE



L'estimation des retombées fiscales

- **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 19 900€ par an** selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 17 MWc.
- Régime de fiscalité des Portes de la Thiérache : FPU – fiscalité professionnelle unique.
- Versement d'une taxe d'aménagement à la / aux collectivité(s) bénéficiaire(s)
- **Possibilité de mise en place d'un financement participatif**

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 17 MWc

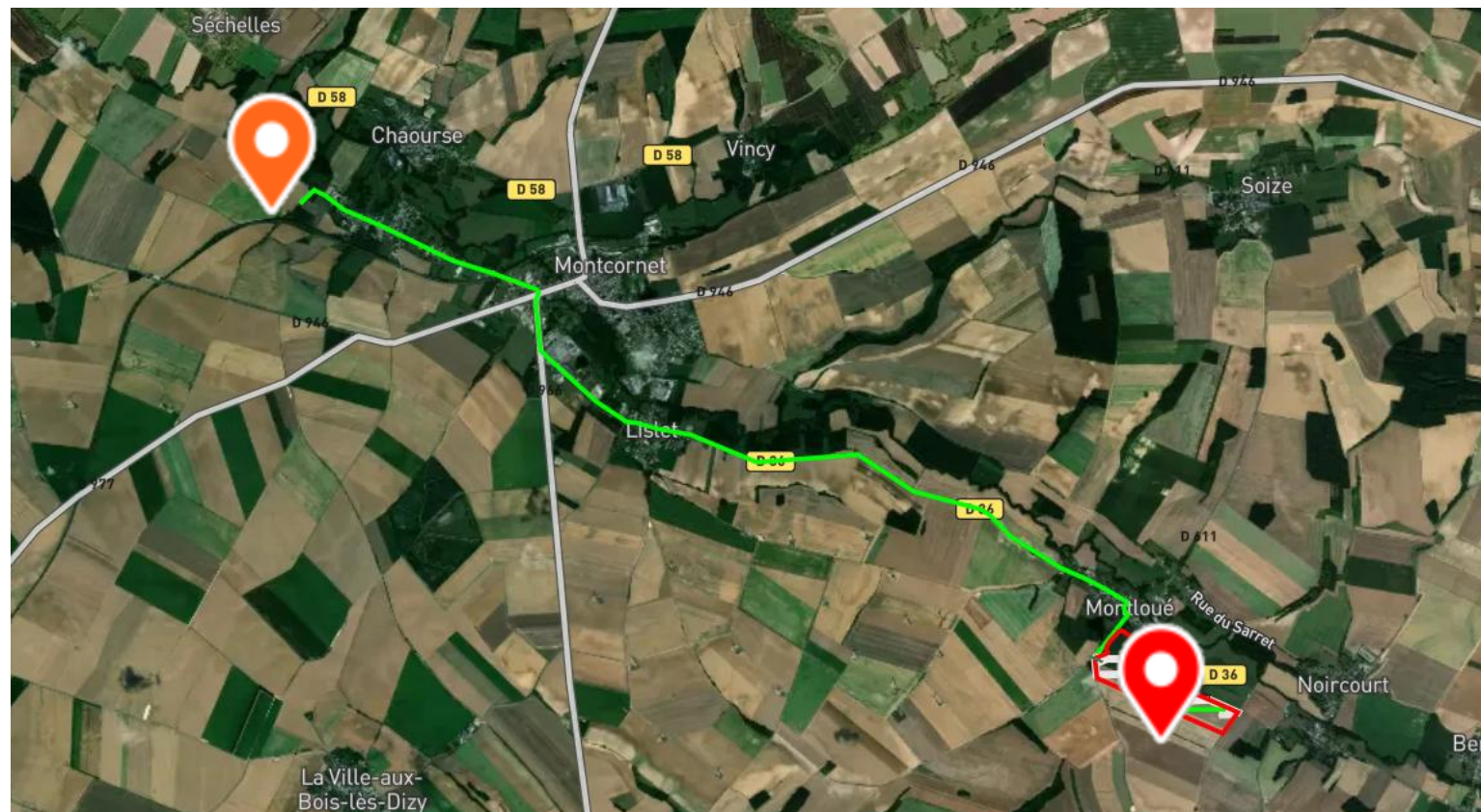


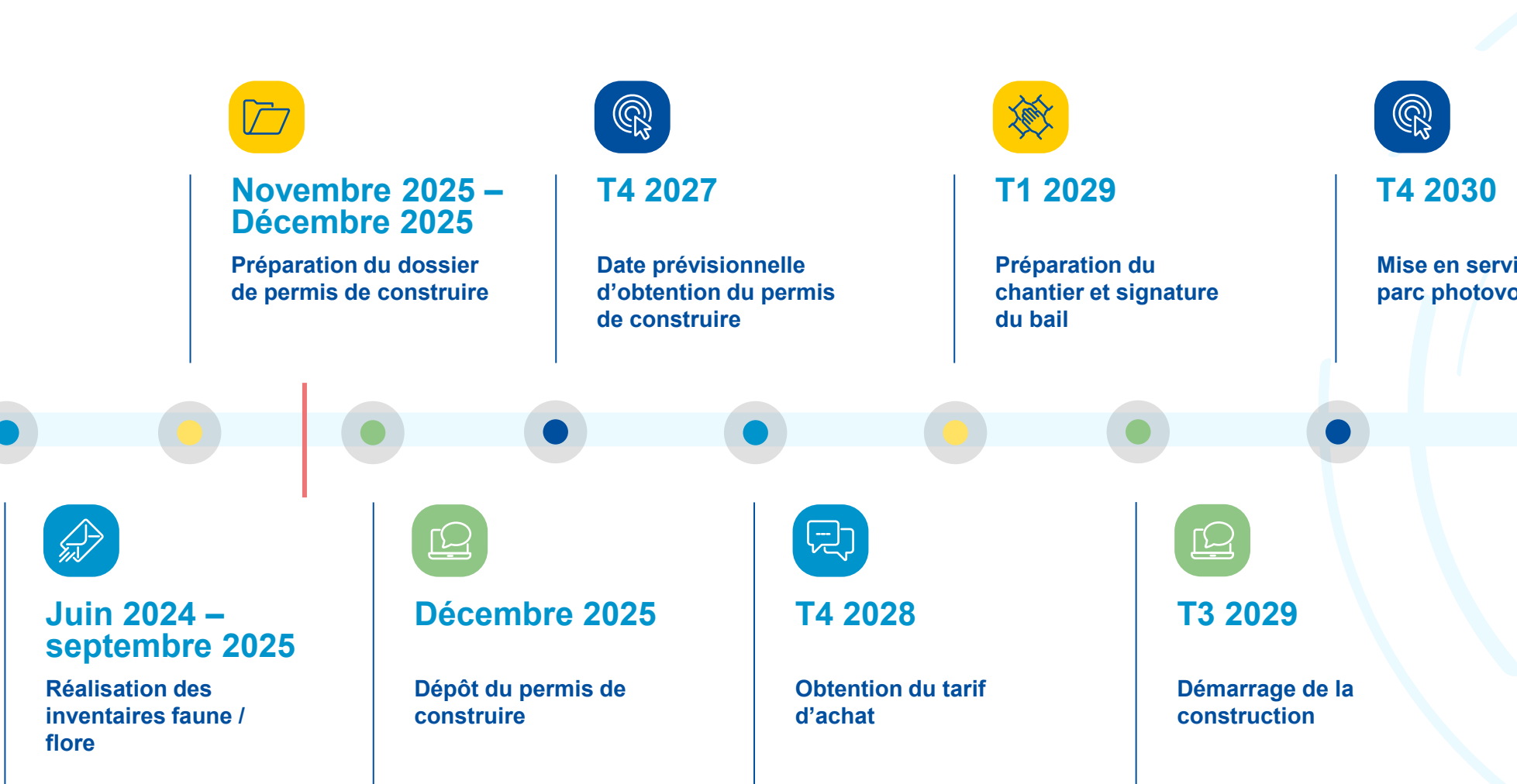
*40% de l'IFER de la CCPT serait reversée à la commune



L'hypothèse de raccordement

- Poste-source le plus proche : **LISLET 2**
- Distance de raccordement : **7,77 Km**





Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme.



Un **projet agrivoltaïque** permettant renforcer une exploitation agricole.



Des **retombées économiques** pour la commune de Montloué, la **communauté de communes** et le **Département** sur toute la durée de vie du projet.



17 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de près de **8 750 personnes**.



Une implantation qui respecte les retours des études environnementales.



Des questions ?
Contactez-nous
Concertation-projets@photosol.fr



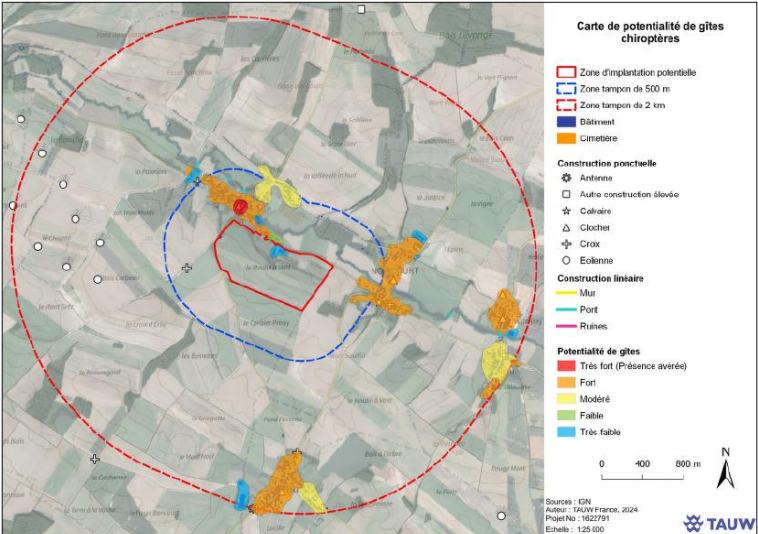
Annexes : Etude environnementale



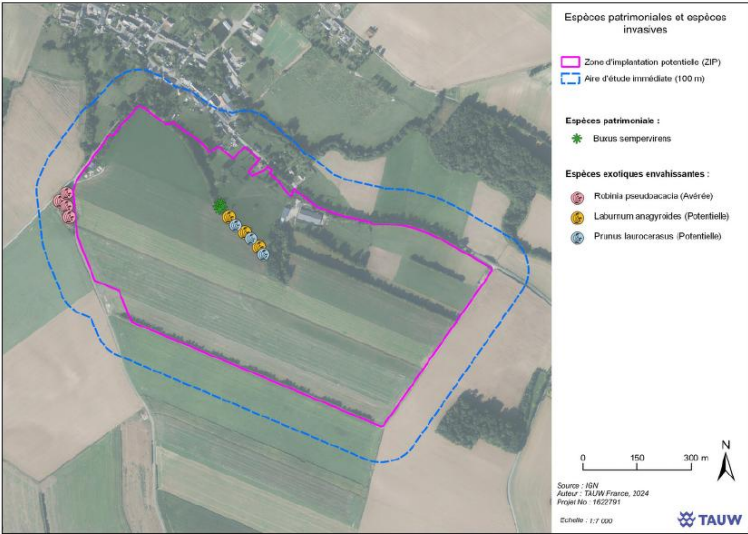
Carte 27 : Synthèse des enjeux de l'avifaune



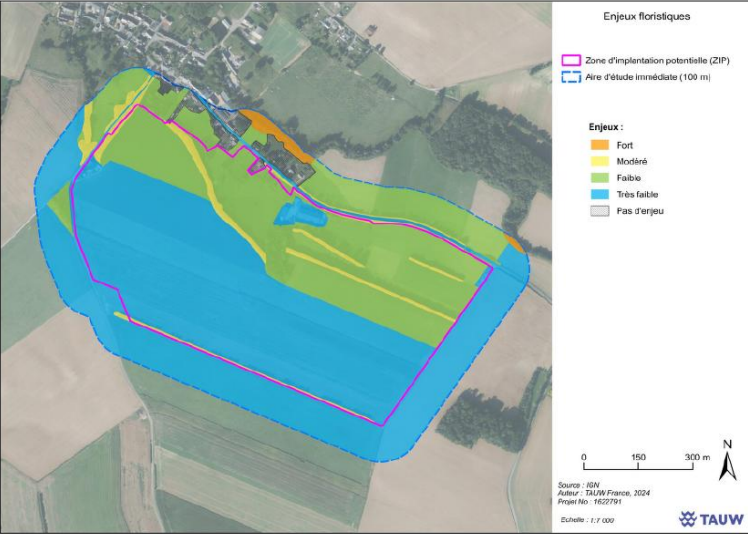
Carte 28 : Synthèse des enjeux associés aux chiroptères au sein de l'AEI



Carte 24 : Localisation des potentialités des gîtes chiroptères dans un rayon de 2 km



Carte 17 : Localisation des espèces végétales d'intérêt patrimonial et des espèces envahissantes



Carte 18 : Synthèse des enjeux floristiques au sein de l'AEI



Photographie 14 : Exemples de gîtes arboricoles potentiels observés au sein de l'AEI

